

---

## Compte-rendu Réunion du 17 novembre 2005 MONTELMAR (26)

**Présents** : Serge ARGENTI, Communauté de Communes du Pays de Romans - Jean-Paul ARMAND, Syndicat Intercommunal à la carte de la Région de Bonneville - Laëtitia BACOT, GRAIE - Emilie BAER, GRAIE - Patrick BERGERET, Geoplus - Carole BERLAND, Roannaise de l'eau - Caroline BERTOLINI, Mairie - Mylène BOGROS, Communauté d'agglomération du Vichy Val d'Allier - Sophie BONTEMPS, Communauté de Communes "Les Vallons de la Tour du Pin" - Nicolas BOUEDEC, Syndicat Intercommunal de Bellecombe - Sandrine BRESSE, Ville de Vienne - Michel-Maxime BURRI, SESAME - Alain CAUDRELIER, SARP - Jean-Bernard CHARPENEL, SESAME - Etienne CHOLIN, Chambéry Métropole - Marilyne COMBET, Chambéry Métropole - Julien DELANGE, Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix - Isabelle DERISOUD, S.I.A. de la Haute Vallée du Garon - Marion DESMEURES, Communauté de Communes d'Eyrieux aux Serres - Michel DREVET, THINK DAÏ - Jean Luc FLATTOT, Communauté de communes du Bassin d'Annonay - Dominique FLEURENT, SED Haute Savoie - Karine FOREST, Région Rhône-Alpes - Jérôme FRECENON, Conseil Général de l'Ain - Frédéric GIRARD, Syndicat Intercommunal de Gestion des eaux des 2 vallées - Fabrice GOUEDO, D.D.A.S.S. 07 - Lauriane GUILLOT, S.I.A. du Pays d'Albon - Laure HAILLET DE LONGPRE, Communauté de Communes du Pays de Romans - Rémi JEAN, Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix - Laure LALLART, Communauté de Communes Val Guiers - Isabelle LART, Conseil Général de la Drôme - Nathalie LE PESTIPON, SIA du Pays de Tarare - Sylvette LEANDRI, Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence - Bertrand LEJEUNE, SARP - Sylvain LOUVETON, Conseil Général de la Savoie - Nour MADID, Beture Cerec - Ludovic MALARTRE, Syndicat Intercommunal à la carte de la Région de Bonneville - Jonathan MALINEAU, SIVU de l'Ay - Hélène MALLET, C.O.P.L.E.R. (Communauté de Communes de Pays entre Loire et Rhône) - Alain MARTINET, Région Rhône-Alpes - Mélanie MONTEL, Communauté de Communes Chalaronne Centre - karine MORE, S.I.B.G. - Olivia MORELLE, Communauté de Communes de la Combe de Savoie - Sébastien MUFFAT-JEANDET, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais - Luc PATOIS, Syndicat Intercommunal de Bellecombe - Ronan PHILIPPE, Conseil Général de la Loire - Natacha PORTIER, Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle - Pascale QUILLET, CALD 26 - Leïla RAMMAH, Communauté de communes du Bassin d'Annonay - Vincent REYNAUD, CAL 07 (Centre d'amélioration du logement de l'Ardèche) - Charlotte ROLLAND, Communauté de Communes du Tournonais - Anne-Lise SCHARTZMANN, Conseil Général de l'Ain - Hervé SINTUREL, Conseil Général de l'Ardèche - Michel TOURNAIRE, Conseil Général de l'Allier - François VIRLOGET, S.D.E.I. - Raphaël YOUSOUFIAN, Conseil Général du Rhône

### PROGRAMME

-- OUVERTURE DE LA REUNION : Jean Bernard CHARPENEL, Maire de Portes en Valdaine, Vice-président de la SESAME - Communauté de Communes Agglomération de Montélimar en charge de l'aménagement de l'espace ;  
Christophe MARMILLOUD, Directeur général des services de la SESAME

-- DEMARCHES GLOBALES DE COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

- Retour d'expérience de la SESAME (26) : Mise en place d'un SPANC et réalisation d'un plan de communication - Michel-Maxime BURRI, Chargée de mission environnement - SESAME
- Retour d'expérience du Conseil Général de Savoie (73) : Mise en œuvre d'une charte pour promouvoir un assainissement non collectif de qualité en Savoie - Sylvain LOUVETON, Conseil Général de Savoie

-- ACTIONS DE COMMUNICATION ET SENSIBILISATION CIBLEES

- Retour d'expérience de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence sur la mise en œuvre de réunion publique d'information concernant l'ANC (13)  
Sylvette LEANDRI, Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence
- Retour d'expérience de la Communauté de communes du bassin d'Annonay et du SIVU de l'Ay : Sensibilisation aux professionnels de l'assainissement non collectif –concepteurs, réalisateurs (07)  
Jean-Luc FLATTOT – Chef du Service Environnement Energie , Communauté de communes du bassin d'Annonay, Leïla RAMMAH - technicienne , Communauté de communes du bassin d'Annonay  
Jonathan MALINEAU, SIVU de l'Ay

---

### DOCUMENTS DISPONIBLES

Sont mis à la disposition de tous sur le site Internet du GRAIE : <http://www.graie.org> page "actualités" lien réseau assainissement non collectif : Les supports Power Point des interventions de la réunion.

Jean Bernard CHARPENEL, Maire de Portes en Valdaine, Vice-président de la SESAME -Communauté de Communes Agglomération de Montélimar en charge de l'aménagement de l'espace, accueille les participants à cette douzième réunion du réseau Assainissement Non Collectif.

Laëtitia BACOT remercie la SESAME pour son accueil.

Puis rappelle qu'après deux ans de réunions d'échanges trimestrielles, le réseau s'oriente depuis cette année vers l'organisation de réunions d'information semestrielles structurées autour d'un thème précis défini par les membres du réseau. Il est souhaité que les sujets traités dépassent la mise en place du service; c'est pourquoi aujourd'hui nous traitons le thème suivant : " Communication et sensibilisation des acteurs de l'assainissement non collectif (Elus, particuliers, professionnels (BTP, carriers, BE, vidangeurs ...)) "

## **1. Retour d'expérience de la SESAME (26) : Mise en place d'un SPANC et réalisation d'un plan de communication**

Michel-Maxime BURRI, Chargée de mission environnement - SESAME

Michel Maxime BURRI présente brièvement la Sésame -Communauté de Communes Agglomération de Montélimar. Cette communauté de communes fédère depuis 2005 : 14 communes soit environ 44 000 habitants.

La communauté de communes dispose de la compétence assainissement non collectif, et va créer son Spanc au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Suite à l'état des lieux, 2 532 installations d'ANC ont été recensées dont environ 600 installations points noirs.

Le planning de la mise en place du spanc a été le suivant

2003 :	Zonage communal et schéma général d'assainissement
2004-2005 :	Etudes de création du spanc
2005-2006 :	Harmonisation départementale Création du règlement de service et délibération Création juridique du spanc Mise en place des moyens humains et financiers
Dés 2006 :	Début du fonctionnement courant du spanc: contrôle, diagnostique points noirs, entretien, programme de réhabilitations
2010 :	Fin de la période diagnostique, contrôle de bon fonctionnement généralisé, suivi des réhabilitations

Afin de mettre en place le spanc, un plan de communication a été établi dès le lancement de la réflexion en concertation avec les élus locaux et est mis en œuvre progressivement.

Ce plan comporte 3 niveaux de communication :

- Information de la population
- Information et formation des élus et agents
- Formation et information des prestataires (constructeurs, architectes, lotisseurs ...)

Plusieurs supports sont envisagés :

- Bulletins municipaux d'information
- Articles au sein du journal de la Sésame ainsi que dans la presse locale
- Réunions publiques (14 réunions sont prévues)
- Groupe de travail
- Réalisation d'un manuel en novembre 2006
- Ouverture du service aux usagers avec visite de sites

## **2. Retour d'expérience du Conseil Général de Savoie (73) : Mise en œuvre d'une charte pour promouvoir un assainissement non collectif de qualité en Savoie**

Sylvain LOUVETON, Conseil Général de Savoie

Sylvain LOUVETON rappelle que depuis 1995, le Conseil général de Savoie a engagé une démarche volontariste de promotion de l'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire concrétisée notamment par :

- la mise en place d'une convention pour la collecte et le traitement des matières de vidanges

- la mise en place de services publics de contrôle pour l'assainissement non collectif, les SPANC, dont les premiers ont été créés en 2000 : Chambéry Métropole, Communauté de communes du canton d'Albens, Communauté de communes du lac d'Aiguebelette...

Afin de généraliser à l'ensemble du département la création des services publics de contrôle pour l'assainissement non collectif, le Conseil général sur le modèle de l'expérience conseil général du Morbihan a impulsé l'adoption d'une charte associant l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'Etat et la Fédération des Maires de Savoie pour la promotion d'un assainissement non collectif de qualité en Savoie.

Les objectifs de cette charte sont

1. d'initier une démarche de qualité à l'échelle du département
2. de solliciter l'engagement de tous les professionnels : bureaux d'études, architectes, entreprises de construction
3. de sensibiliser les collectivités à la création des SPANC
4. de promouvoir l'action départementale par une structure d'animation et par un guide technique sur l'ANC

Pour cela, la charte définit d'une part des engagements communs portant notamment sur le respect de procédures et recommandations figurant dans un guide technique, sur l'information des usagers, sur le signalement de dysfonctionnement ; elle précise par ailleurs des engagements spécifiques liés à l'activité et aux compétences des différents acteurs.

Celle-ci est structurée en 4 parties :

- ✓ la Charte
- ✓ Annexe 1 : fonctionnement de la charte :
  - Identification des acteurs;
  - définition de la structure d'animation :
    - ✓ comité de pilotage qui assure la coordination de la charte et le suivi des adhésions
    - ✓ et comité de suivi technique : ancien réseau des techniciens de spanc en Savoie à l'origine du guide technique de ANC en Savoie;
  - définissant un document technique commun le Guide technique de l'ANC en Savoie
- ✓ Annexe 2: engagements des adhérents (engagements communs et spécifiques)
- ✓ Annexe 3: procédure d'adhésion : deux niveaux d'engagement sont proposés soit un engagement de la structure représentative , soit un engagement individuel.  
Une réunion annuelle décide ensuite de l'attribution des agréments.

Actuellement 3 types d'adhésions ont été effectuées ou sont en cours

- ✓ Les services instructeurs des permis (procédure cadre)
- ✓ Les bureaux d'études (cahier des charges)
- ✓ Les collectivités ayant créé leur SPANC

Les notaires, ainsi que les entreprises de travaux (CAPEB, chambre métiers, ...) seront prochainement solliciter pour adhérer à la charte.

### **3. Retour d'expérience de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence sur la mise en œuvre de réunions publiques d'information concernant l'ANC (13)**

Sylvette LEANDRI, Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence

Le SPANC du pays d'Aix en Provence a été créé en janvier 2004.

Ce spanc est géré en régie. Trois sociétés prestataires ont été choisies pour réaliser le diagnostic des 23 000 installations d'assainissement non collectif.

Afin de faire connaître le SPANC et ses missions auprès des usagers; d'informer, de mobiliser, de coordonner les différents partenaires du diagnostic; d'annoncer le diagnostic; et de favoriser l'adhésion des usagers a démarche de la communauté d'agglomération; plusieurs types d'actions de communication ont été mis en place en fonction du public.

A- Les communes (élus locaux et services administratifs et techniques) :

5 réunions ont été organisées en début d'année pour l'ensemble des communes de chaque bassin de vie. Le plan de communication et les modalités de collaboration avec les communes, y ont été présentés.

B- Le personnel des sociétés prestataires : Une demi journée de formation a été programmée pour l'ensemble des techniciens et pour les opérateurs téléphoniques. Enfin une carte d'accréditation a été distribuée à chaque technicien intervenant sur le terrain,

C- Les usagers : 4 types d'actions ont été mis en place,

- Lettre d'information accompagnée d'une plaquette de présentation,
- Affichage,
- Campagne de presse,
- Réunions publiques (34 réunions prévues).

Sylvette LEANDRI présente plus précisément l'organisation de ces réunions publiques.

Elle rappelle que l'objectif de ces réunions est principalement d'informer afin de désamorcer en amont les mécontentements et ainsi de limiter les refus de visite.

Actuellement, 23 réunions publiques ont été organisées réunissant en moyenne 10 à 20% des usagers. Plusieurs supports de communication ont été réalisés à cette occasion : un présentation « powerpoint », exposition de 5 panneaux

Suite à ces premières réunions, quelques retours peuvent être formulés :

- o La qualité des réunions a été disparate d'une commune à l'autre
- o Il est nécessaire de recadrer le sujet en début de réunion, afin notamment que les attentes du public sur l'extension de l'assainissement collectif ne viennent pas parasiter le débat
- o Ces réunions nécessitent un travail important de programmation, de coordination des moyens et de gestion de la logistique.
- o L'apport de ces réunions est conséquent seul 1,5% des visites ont été refusées sur les communes où ont été organisées les réunions

#### **4. Retour d'expérience de la Communauté de communes du bassin d'Annonay et du SIVU de l'Ay : Sensibilisation aux professionnels de l'assainissement non collectif –concepteurs, réalisateurs (07)**

Jean-Luc FLATTOT, Leila RAMMAH, Communauté de communes du bassin d'Annonay - Jonathan MALINEAU, SIVU de l'Ay

Leila RAMMAH et Jonathan MALINEAU rappellent que Communauté de communes du bassin d'Annonay et le SIVU de l'Ay sont 2 structures mitoyennes, étant dans le même état d'avancement dans la mise en place de leur spanc, ce qui les a conduit à s'associer dans une démarche de sensibilisation des professionnels de leurs territoires.

Leur première action commune a été l'organisation d'une réunion de sensibilisation des professionnels en collaboration avec le conseil général de l'Ardèche, la chambre des métiers et de l'artisanat.

Un comité de pilotage réunissant les techniciens des communes, le conseil général de l'Ardèche, et la chambre des métiers et de l'artisanat a permis :

- d'identifier les secteurs d'activités à inviter (Terrassement, Maçonnerie, Plomberie - sanitaire, travaux agricoles, Géomètre, Architecte / Maître d'œuvre, Vidangeurs, Société fermière (SAUR)) ,
- de recenser les entrepreneurs et
- de réaliser un support de communication .Réalisation d'un livret utile pour les entrepreneurs mais utilisable également pour l'information des particuliers, réunissant l'information sur la réglementation et les règles de l'art
- de réaliser un questionnaire

Ainsi, une réunion de sensibilisation a été organisée le 29 septembre 2005 en soirée.

150 invitations ont été transmises et 24 participants se sont déplacés (34 personnes ont répondues).

Cette première réunion, n'a certes réunis qu'un public limité mais a été l'occasion notamment grâce au questionnaire de prendre conscience des interrogations et attentes de la part des professionnels :

- Coûts importants de la mise en œuvre des installations engendrés par la réglementation (étude de sol, SPANC,...)
- Inadéquation réglementation / terrain (ex. de la ventilation primaire)
- Globalement satisfaits d'avoir l'appui d'un SPANC lors des chantiers

Cette réunion a donc été une base de travail intéressante car elle a permis établir un premier contact entre les professionnels et les spanc très utile pour les futures visites de chantier.

Suite à cette première action, une réflexion sur la mise en place de sessions de formation proposées par la chambre de Métiers et animation possible par le SATAA du Conseil Général est en cours de réflexion. Une perspective à plus long terme pourrait être également de mettre en place une charte qualité.

## **5. Perspectives**

La prochaine réunion du réseau est fixée au **Jeudi 20 avril 2006** de 10h00 à 17h00.

THEME : Les différents modes de gestion d'un Spanc, et leurs conséquences sur les aspects financiers et budgétaires du service

**Prochaine réunion** : Jeudi 20avril 2006 de 10H00 à 17H00 (accueil à partir de 9h30)  
Lieu: Espace jean Monnet, la lombardière - DAVEZIEUX (07)